

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St., / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1/Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Informatics Professional Services - EL  
Division/Services professionnels en informatique -  
division EL  
4C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> PROFESSIONAL SERVICES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8484-12MP05/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8484-12MP05	<b>Date</b> 2012-05-28
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-626-24411	
<b>File No. - N° de dossier</b> 626el.W8484-12MP05	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-06-05</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dubé, Jonah	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 626el
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0712 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La modification n° 002 de la demande de propositions vise à répondre aux questions de l'industrie.

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### **Question #5:**

Page 73, critère M.5b – Lors du recrutement pour le poste d'architecte en gestion de l'information (GI) de niveau 3, nous avons trouvé plusieurs experts-conseils qualifiés qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience pour travailler avec les versions 9.0, 8.9 et 8.0 d'Oracle PeopleSoft ainsi qu'avec la version personnalisée 7.5 du Système de gestion des ressources humaines (SGRH) du ministère de la Défense nationale (MDN). Toutefois, aucun expert-conseil ne répond au critère M.5b. Cela nous amène à conclure que l'exigence obligatoire M.5b est très restrictive et qu'elle limitera considérablement le nombre de propositions (le cas échéant) que le MDN pourrait par ailleurs recevoir pour cette catégorie. Après avoir évalué l'Énoncé des travaux, il est évident que les candidats que nous avons considérés possèdent les compétences requises pour répondre à ce critère. Par conséquent, nous demandons respectueusement au MDN de supprimer le critère M.5b de la demande de propositions (DP).

**Réponse :** Le Canada a supprimé le critère M.5b; voir les grilles d'évaluation modifiées à la Question n° 9.

### **Question n° 6 :**

D'après ce que nous comprenons, la version 9.0, ni aucune version ultérieure, de PeopleSoft HR n'a été mise en œuvre au gouvernement fédéral et la majorité des employés du gouvernement utilisent la version 8.9 de PeopleSoft. En utilisant la version 9.0, tout projet PeopleSoft du gouvernement fédéral serait rendu aux mêmes étapes de collecte des exigences initiales que le projet de transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (TCGPM). Par conséquent, les candidats les plus qualifiés seront ceux qui proviendront principalement du secteur privé et qui ne détiendront peut-être pas une autorisation de sécurité. Étant donné que le processus d'autorisation de sécurité pour la vérification de fiabilité approfondie est généralement de deux semaines, ce qui signifie que nous obtiendrions l'autorisation durant la semaine de clôture de la soumission, est-ce que l'État pourrait modifier les exigences relatives à la sécurité en indiquant qu'il faut détenir l'autorisation de sécurité valide au moment de l'attribution du contrat plutôt qu'au moment de la présentation de la soumission?

**Réponse :** Le Canada accepte la demande.

### **1. À L'ARTICLE 3.2 (a) de la DP :**

**SUPPRIMER :**

- (v) **Attestation de sécurité** : À la date de clôture des soumissions ou avant celle-ci, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission les renseignements de sécurité suivants pour chacune des ressources proposées.

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE
Nom de la personne tel qu'il apparaît sur le formulaire de demande de l'attestation de sécurité	
Niveau de l'attestation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'autorisation	
Numéro du dossier du Certificat d'enquête de sécurité et du profil	

### INSÉRER :

- (v) **Attestation de sécurité** : On demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée avec leur soumission avant ou à la date de clôture des soumissions. Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité, l'autorité contractante permettra au soumissionnaire de fournir les renseignements de sécurité pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements en matière de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE
Nom de la personne tel qu'il apparaît sur le formulaire de demande de l'attestation de sécurité	
Niveau de l'attestation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'autorisation	
Numéro du dossier du Certificat d'enquête de sécurité et du profil	

## 2. À L'ARTICLE 6.1 de la DP, Exigences relatives à la sécurité :

### SUPPRIMER :

- (a) À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent; et

- (ii) les individus proposés par le soumissionnaire doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent.
- (b) Le Canada ne retardera l'attribution d'aucun contrat pour permettre aux soumissionnaires d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire.
- (c) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
- (d) Si le soumissionnaire est un consortium, chaque membre du consortium doit répondre aux exigences relatives à la sécurité.

### **INSÉRER :**

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent; et
  - (ii) les individus proposés par le soumissionnaire doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent.
- (b) Le Canada ne retardera l'attribution d'aucun contrat pour permettre aux soumissionnaires d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire.
- (c) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
- (d) Si le soumissionnaire est un consortium, chaque membre du consortium doit répondre aux exigences relatives à la sécurité.

### **Question n° 7 :**

En ce qui a trait au groupe 1, critères d'évaluation technique cotés R.3a pour l'analyste de base de données, est-ce que l'État accepterait également l'attestation suivante comme attestation valide pour ce rôle? CISA – Certified Information Systems Auditor : Cette attestation serait pertinente pour ce rôle puisqu'elle reconnaît la méthode de collecte de données, l'analyse des données recueillies et la présentation de celles-ci sous forme de rapport, comme partie intégrante des résultats de l'analyse de concordance-écart.

**Réponse :** Le Canada n'acceptera aucune attestation ni aucun cours individuel autre que ceux expressément énumérés dans la DP.

### **Question n° 8 :**

L'État a indiqué qu'il existe une possibilité d'attribuer plus d'un contrat à plus d'un soumissionnaire. L'État peut-il confirmer si les entreprises soumissionnaires seront tenues de soumissionner les trois postes ou peuvent-elles proposer une combinaison de candidats pour l'un ou l'autre des groupes?

**Réponse :** Les soumissionnaires sont autorisés à soumissionner le groupe 1, le groupe 2 ou les deux. Ils doivent toutefois présenter une soumission distincte pour chaque groupe. Veuillez consulter l'article 3.1 a) et e) de la partie 3 de la DP pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard.

**Question n° 9 :**

La Couronne a déclaré au sein de l'énoncé des travaux et les exigences que le projet est TCGPM un projet d'amélioration du SGRH qui sera tirant parti de la plate-forme Human Capital Management (HCM) de Peoplesoft. La Couronne a en outre indiqué que l'expérience pertinente avec PeopleSoft HCM / SGRH sera clé dans l'identification et la sécurisation des ressources adéquates pour ce projet. Comme indiqué en outre par les exigences M.1a, M.2a R.1a et R.2a du Groupe 1 - analyste de base de données, qui stipulent que l'expérience de PeopleSoft pour ce rôle est d'être spécifique à PeopleSoft HCM 9.0 ou supérieur / SGRH 8.0 ou supérieur . Nous aimerions demander que la Couronne confirme que cela s'applique également à la référence en mesure de l'expérience PeopleSoft pour le Groupe 2 - IM Architecte, exigences M.1b, M.2b, R.1b et R.2b. Que cette expérience de référence est spécifique au Human Capital Management (HCM) 9.0 ou supérieur de Peoplesoft, ou au Système de gestion des ressources humaines (SGRH) 8.0 ou supérieur de Peoplesoft

**Réponse :** Canada confirme que pour le Groupe 2 - Architecte en GI, l'expérience de référence est spécifique à ce qui suit:

- M.1b - version 9.0 ou une version ultérieure du HCM d'Oracle PeopleSoft.
- M.2b - version 8.9 ou une version ultérieure du HCM d'Oracle PeopleSoft.
- R.1b - version 9.0 ou une version ultérieure du HCM d'Oracle PeopleSoft.
- R.2b - version 8.0 ou une version ultérieure du SGRH d'Oracle PeopleSoft.
- R.3b - version 8.0 ou une version ultérieure du SGRH d'Oracle PeopleSoft.

1. **AU DOCUMENT JOINT 2 de la DP :**

**SUPPRIMER :** En entier.

**INSÉRER :**

**DOCUMENT JOINT 2**

**MODÈLE DE RÉPONSE POUR LE SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT L'ÉVALUATION TECHNIQUE**

1. **Ressources à évaluer**

Le Canada évaluera toutes les ressources avant d'attribuer un contrat. Les soumissionnaires ne doivent pas proposer la même ressource dans plusieurs catégories de personnel.

## 2. Groupe 1

### (a) Nombre de curricula vitæ

Le soumissionnaire doit proposer deux ressources et inclure leur curriculum vitæ à jour à sa soumission (un curriculum vitæ pour chaque analyste de base de données/administrateur en GI proposé).

### (b) Critères d'évaluation technique obligatoires

<b>Le soumissionnaire DOIT démontrer que chaque analyste de base de données/administrateur en GI de niveau 2 proposé a :</b>			
<b>N° de critère</b>	<b>Exigence</b>	<b>Réponse du soumissionnaire</b>	
		<b>Justification de la conformité technique</b>	<b>Références à des documents supplémentaires dans la soumission</b>
M.1a	Au moins 6 ans d'expérience combinée démontrée du mappage et de la conversion de données avec la version 8.0 ou une version ultérieure du système de gestion des ressources humaines (SGRH) d'Oracle PeopleSoft.		
M.2a	Au moins 1 an d'expérience démontrée de migration ou de mise à niveau vers la version 9.0 ou une version ultérieure de Human Capital Management (HCM) d'Oracle PeopleSoft.		
M.3a	Au moins 4 ans d'expérience combinée démontrée en matière de création de l'un des types de documents techniques suivants : 1. Analyse de systèmes 2. Intégration de systèmes 3. Conception de systèmes		
M.4a	Au moins 5 ans d'expérience démontrée de travail avec Oracle PeopleTools version 8.0 ou une version ultérieure.		

### (c) Critères d'évaluation technique cotés

<b>Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que chaque analyste de base de données/administrateur en GI de niveau 2 proposé a :</b>				
<b>CRITÈRE</b>			<b>RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE</b>	
<b>N° de critère</b>	<b>Exigence</b>	<b>Évaluation</b>	<b>Justification de</b>	<b>Références à des documents</b>

			la conformité technique	supplémentaires dans la soumission
R.1a	De l'expérience démontrée de l'analyse concordance-écart avec n'importe quelle version du SGRH d'Oracle PeopleSoft comprise entre la version 8.0 et la version 8.9.	2 points pour chaque période de 2 mois consacrée à l'analyse concordance-écart.  Nombre maximal de points : 10 points		
R.2a	De l'expérience démontrée de l'analyse concordance-écart avec Oracle PeopleSoft HCM version 9.0 ou une version ultérieure.	2 points pour chaque période de 2 mois consacrée à l'analyse concordance-écart.  Nombre maximal de points : 8 points		
R.3a	Complété les cours de formation officiels sur Oracle PeopleSoft ci-dessous :  1. Oracle PeopleTools I; 2. Oracle PeopleTools II; 3. Oracle PeopleSoft HCM version 8.0 ou version ultérieure; 4. PeopleCode pour Oracle PeopleTools.  Les soumissionnaires sont tenus de joindre une copie de chaque certificat à leur soumission. Seuls les certificats d'établissements d'instruction autorisés par l'éditeur du logiciel seront acceptés.	2 points par certificat.  Aucun point ne sera attribué aux soumissionnaires s'ils ne joignent pas une copie du certificat à leur soumission.  Nombre maximal de points : 8 points		
R.4a	De l'expérience démontrée de l'analyse de données fonctionnelles pour Oracle PeopleSoft 8.0 ou une version ultérieure.	Moins de 2 ans : 1 point  De 2 ans à 3 ans : 2 points  Plus de 3 ans à 4 ans : 4 points  Plus de 4 ans à 5 ans : 6 points		

		Plus de 5 ans : 8 points		
		Nombre maximal de points : 8 points		
R.5a	De l'expérience démontrée d'analyse de système pour le SGRH du ministère de la Défense nationale (MDN) - une version personnalisée de la version 7.5 du SGRH d'Oracle PeopleSoft.	Moins de 2 ans : 1 point		
		De 2 ans à 3 ans : 2 points		
		Plus de 3 ans à 4 ans : 4 points		
		Plus de 4 ans à 5 ans : 6 points		
		Plus de 5 ans : 8 points		
		Nombre maximal de points : 8 points		
R.6a	De l'expérience démontrée de l'ensemble de produits Informatica Data Quality.	Moins de 6 mois : 1 point		
		De 6 mois à 1 an : 2 points		
		Plus de 1 an : 3 points		
		Nombre maximal de points : 3 points		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS TECHNIQUES</b>		<b>45</b>		
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS</b>		<b>27</b>		
Nota : Les soumissions qui n'obtiennent pas la note minimale de 27 points ci-dessus ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.				

### 3. Groupe 2

#### (a) Ressources à évaluer

Le soumissionnaire doit proposer une ressource et joindre un curriculum vitæ à jour à sa soumission pour l'architecte en GI proposé.

#### (b) Critères d'évaluation technique obligatoires

**Le soumissionnaire DOIT démontrer que l'architecte en GI de niveau 3 proposé a :**

N° de critère	Exigence	Réponse du soumissionnaire	
		Justification de la conformité technique	Références à des documents supplémentaires dans la soumission
M.1b	<p>Au moins 6 mois d'expérience combinée démontrée quant à l'une des tâches suivantes, à tout le moins, avec la version 9.0 ou une version ultérieure de Human Capital Management (HCM) d'Oracle PeopleSoft.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse concordance-écart aux fins de mise à niveau</li> <li>2. Conversion de données</li> <li>3. Collecte d'exigences fonctionnelles</li> </ol>		
M.2b	<p>Au moins 4 ans d'expérience combinée démontrée quant à 2 des tâches suivantes, à tout le moins, avec la version 8.9 ou une version ultérieure de HCM d'Oracle PeopleSoft :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mappage et conversion de données</li> <li>2. Collecte d'exigences fonctionnelles</li> <li>3. Analyse concordance-écart</li> <li>4. Intégration de PeopleSoft</li> </ol>		
M.3b	Au moins 6 ans d'expérience combinée démontrée de conception, de documentation et de mise en œuvre de programmes liés à la qualité des données.		
M.4b	De l'expérience démontrée de l'élaboration et de la documentation de plans de travail relatifs à la migration ou à la conversion de données dans le cadre d'au moins 3 projets.		

## (c) Critères d'évaluation technique cotés

Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que l'architecte en GI de niveau 3 proposé a :				
CRITÈRE			RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE	
N° de critère	Exigence	Évaluation	Justification de la conformité technique	Références à des documents supplémentaires dans la soumission
R.1b	Expérience combinée	Moins de 6 mois :		

	<p>démontrée de l'une des tâches suivantes, à tout le moins, avec la version 9.0 ou une version ultérieure de HCM d'Oracle PeopleSoft :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse concordance-écart aux fins de mise à niveau</li> <li>2. Conversion de données</li> <li>3. Collecte d'exigences fonctionnelles</li> </ol>	<p>1 point</p> <p>De 6 mois à 12 mois : 2 points</p> <p>Plus de 12 mois à 18 mois : 4 points</p> <p>Plus de 18 mois à 24 mois : 6 points</p> <p>Plus de 24 mois à 30 mois : 8 points</p> <p>Plus de 30 mois à 36 mois : 10 points</p> <p>Plus de 36 mois : 12 points</p> <p>Nombre maximal de points : 12 points</p>		
R.2b	De l'expérience démontrée de la conversion de données avec la version 8.0 ou une version ultérieure du système de gestion des ressources humaines (SGRH) d'Oracle PeopleSoft.	<p>Moins de 4 ans : 1 point</p> <p>De 4 ans à 5 ans : 2 points</p> <p>Plus de 5 ans à 6 ans : 4 points</p> <p>Plus de 6 ans à 7 ans : 6 points</p> <p>Plus de 7 ans à 8 ans : 8 points</p> <p>Plus de 8 ans : 10 points</p> <p>Nombre maximal de points : 10 points</p>		
R.3b	De l'expérience démontrée de la collecte d'exigences fonctionnelles avec la version 8.0 ou une version ultérieure du SGRH d'Oracle PeopleSoft.	<p>Moins de 4 ans : 1 point</p> <p>De 4 ans à 5 ans : 2 points</p> <p>Plus de 5 ans à 6 ans : 4 points</p>		

		<p>Plus de 6 ans à 7 ans : 6 points</p> <p>Plus de 7 ans à 8 ans : 8 points</p> <p>Plus de 8 ans : 10 points</p> <p>Nombre maximal de points : 10 points</p>		
R.4b	De l'expérience démontrée de la conception et de la mise en œuvre de programmes liés à la qualité des données dans un environnement de PRE.	<p>Moins de 1 an : 1 point</p> <p>De 1 an à 2 ans : 2 points</p> <p>Plus de 2 ans à 3 ans : 4 points</p> <p>Plus de 3 ans à 4 ans : 6 points</p> <p>Plus de 4 ans à 5 ans : 8 points</p> <p>Plus de 5 ans : 10 points</p> <p>Nombre maximal de points : 10 points</p>		
R.5b	<p>De l'expérience de travail démontrée avec l'un des alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'un des domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cycle de vie des données militaires;</li> <li>2. Pratiques de gestion des données militaires.</li> </ol>	<p>Expérience non démontrée : 0 point</p> <p>Expérience démontrée : 3 points</p> <p>Nombre maximal de points : 3 points</p>		
R.6b	De l'expérience démontrée de l'utilisation du SGRH du ministère de la Défense nationale (MDN) - une version personnalisée de la version 7.5 du SGRH d'Oracle PeopleSoft.	<p>Moins de 6 mois : 1 point</p> <p>De 6 mois à 12 mois : 2 points</p> <p>Plus de 12 mois à 24 mois : 3 points</p>		

		Plus de 24 mois à 36 mois : 4 points  Plus de 36 mois à 48 mois : 5 points  Plus de 48 mois à 60 mois : 6 points  Plus de 60 mois : 7 points  Nombre maximal de points : 7 points		
R.7b	De l'expérience démontrée de l'élaboration d'analyses des options, y compris des estimations des coûts connexes.	Moins de 1 an : 1 point  De 1 an à 2 ans : 2 points  Plus de 2 ans à 3 ans : 4 points  Plus de 3 ans à 4 ans : 6 points  Plus de 4 ans à 5 ans : 8 points  Plus de 5 ans : 10 points  Nombre maximal de points : 10		
R.8b	De l'expérience démontrée de l'ensemble de produits Informatica Data Quality.	Moins de 6 mois : 1 point De 6 à 12 mois : 2 points Plus de 12 mois : 3 points Nombre maximal de points : 3		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS TECHNIQUES</b>		<b>65</b>		
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS</b>		<b>39</b>		
Nota : Les soumissions qui n'obtiennent pas la note minimale de 39 points ci-dessus ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.				

## 2. À L'APPENDICE C À L'ANNEXE B de la DP

**SUPPRIMER: En entier.**

**INSÉRER:**

**APPENDICE C DE L'ANNEXE B**

**CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DES RESSOURCES DANS LE CADRE D'UNE  
AUTORISATION DE TÂCHE ET TABLEAU À REMPLIR**

**1. Groupe 1**

**(a) Critères d'évaluation technique obligatoires**

<b>L'entrepreneur DOIT démontrer que chaque analyste de base de données/administrateur en GI de niveau 2 proposé a :</b>			
<b>N° de critère</b>	<b>Exigence</b>	<b>Réponse de l'entrepreneur</b>	
		<b>Justification de la conformité technique</b>	<b>Références à des documents supplémentaires dans la réponse en matière d'autorisation des tâches</b>
M.1a	Au moins 6 ans d'expérience combinée démontrée du mappage et de la conversion de données avec la version 8.0 ou une version ultérieure du système de gestion des ressources humaines (SGRH) d'Oracle PeopleSoft.		
M.2a	Au moins 1 an d'expérience démontrée de migration ou de mise à niveau vers la version 9.0 ou une version ultérieure de Human Capital Management (HCM) d'Oracle PeopleSoft.		
M.3a	Au moins 4 ans d'expérience combinée démontrée en matière de création de l'un des types de documents techniques suivants : 1. Analyse de systèmes 2. Intégration de systèmes 3. Conception de systèmes		
M.4a	Au moins 5 ans d'expérience démontrée de travail avec Oracle PeopleTools version 8.0 ou une version ultérieure.		

**(c) Critères d'évaluation technique cotés**

**L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que chaque analyste de base de données/administrateur en GI de niveau 2 proposé a :**

CRITÈRE			Réponse de l'entrepreneur	
N° de critère	Exigence	Évaluation	Justification de la conformité technique	Références à des documents supplémentaires dans la réponse en matière d'autorisation des tâches
R.1a	De l'expérience démontrée de l'analyse concordance-écart avec n'importe quelle version du SGRH d'Oracle PeopleSoft comprise entre la version 8.0 et la version 8.9.	2 points pour chaque période de 2 mois consacrée à l'analyse concordance-écart.  Nombre maximal de points : 10 points		
R.2a	De l'expérience démontrée de l'analyse concordance-écart avec Oracle PeopleSoft HCM version 9.0 ou une version ultérieure.	2 points pour chaque période de 2 mois consacrée à l'analyse concordance-écart.  Nombre maximal de points : 8 points		
R.3a	Complété les cours de formation officiels sur Oracle PeopleSoft ci-dessous :  1. Oracle PeopleTools I; 2. Oracle PeopleTools II; 3. Oracle PeopleSoft HCM version 8.0 ou version ultérieure; 4. PeopleCode pour Oracle PeopleTools.  Les soumissionnaires sont tenus de joindre une copie de chaque certificat à leur soumission. Seuls les certificats d'établissements d'instruction autorisés par l'éditeur du logiciel seront acceptés.	2 points par certificat.  Aucun point ne sera attribué aux soumissionnaires s'ils ne joignent pas une copie du certificat à leur soumission.  Nombre maximal de points : 8 points		

R.4a	De l'expérience démontrée de l'analyse de données fonctionnelles pour Oracle PeopleSoft 8.0 ou une version ultérieure.	Moins de 2 ans : 1 point De 2 ans à 3 ans : 2 points Plus de 3 ans à 4 ans : 4 points Plus de 4 ans à 5 ans : 6 points Plus de 5 ans : 8 points Nombre maximal de points : 8 points		
R.5a	De l'expérience démontrée d'analyse de système pour le SGRH du ministère de la Défense nationale (MDN) - une version personnalisée de la version 7.5 du SGRH d'Oracle PeopleSoft.	Moins de 2 ans : 1 point De 2 ans à 3 ans : 2 points Plus de 3 ans à 4 ans : 4 points Plus de 4 ans à 5 ans : 6 points Plus de 5 ans : 8 points Nombre maximal de points : 8 points		
R.6a	De l'expérience démontrée de l'ensemble de produits Informatica Data Quality.	Moins de 6 mois : 1 point De 6 mois à 1 an : 2 points Plus de 1 an : 3 points Nombre maximal de points : 3 points		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS TECHNIQUES</b>		<b>45</b>		
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS</b>		<b>27</b>		
Nota : Les réponses en matière d'autorisation des tâches qui n'obtiennent pas la note minimale de 27 points ci-dessus ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.				

## 2. Groupe 2

### (a) Critères d'évaluation technique obligatoires

L'entrepreneur DOIT démontrer que l'architecte en GI de niveau 3 proposé a :			
N° de critère	Exigence	Réponse de l'entrepreneur	
		Justification de la conformité technique	Références à des documents supplémentaires dans la réponse en matière d'autorisation des tâches
M.1b	<p>Au moins 6 mois d'expérience combinée démontrée quant à l'une des tâches suivantes, à tout le moins, avec la version 9.0 ou une version ultérieure de Human Capital Management (HCM) d'Oracle PeopleSoft.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Analyse concordance-écart aux fins de mise à niveau</li> <li>Conversion de données</li> <li>Collecte d'exigences fonctionnelles</li> </ol>		
M.2b	<p>Au moins 4 ans d'expérience combinée démontrée quant à 2 des tâches suivantes, à tout le moins, avec la version 8.9 ou une version ultérieure de HCM d'Oracle PeopleSoft :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Mappage et conversion de données</li> <li>Collecte d'exigences fonctionnelles</li> <li>Analyse concordance-écart</li> <li>Intégration de PeopleSoft</li> </ol>		
M.3b	<p>Au moins 6 ans d'expérience combinée démontrée de conception, de documentation et de mise en œuvre de programmes liés à la qualité des données.</p>		
M.4b	<p>De l'expérience démontrée de l'élaboration et de la documentation de plans de travail relatifs à la migration ou à la conversion de données dans le cadre d'au moins 3 projets.</p>		

### (c) Critères d'évaluation technique cotés

L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'architecte en GI de niveau 3 proposé a :

CRITÈRE			RÉPONSE DE L'ENTREPRENEUR	
N° de critère	Exigence	Évaluation	Justification de la conformité technique	Références à des documents supplémentaires dans la réponse en matière d'autorisation des tâches
R.1b	<p>Expérience combinée démontrée de l'une des tâches suivantes, à tout le moins, avec la version 9.0 ou une version ultérieure de HCM d'Oracle PeopleSoft :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse concordance-écart aux fins de mise à niveau</li> <li>2. Conversion de données</li> <li>3. Collecte d'exigences fonctionnelles</li> </ol>	<p>Moins de 6 mois : 1 point</p> <p>De 6 mois à 12 mois : 2 points</p> <p>Plus de 12 mois à 18 mois : 4 points</p> <p>Plus de 18 mois à 24 mois : 6 points</p> <p>Plus de 24 mois à 30 mois : 8 points</p> <p>Plus de 30 mois à 36 mois : 10 points</p> <p>Plus de 36 mois : 12 points</p> <p>Nombre maximal de points : 12 points</p>		
R.2b	<p>De l'expérience démontrée de la conversion de données avec la version 8.0 ou une version ultérieure du système de gestion des ressources humaines (SGRH) d'Oracle PeopleSoft.</p>	<p>Moins de 4 ans : 1 point</p> <p>De 4 ans à 5 ans : 2 points</p> <p>Plus de 5 ans à 6 ans : 4 points</p> <p>Plus de 6 ans à 7 ans : 6 points</p> <p>Plus de 7 ans à 8 ans : 8 points</p> <p>Plus de 8 ans : 10 points</p>		

		Nombre maximal de points : 10 points		
R.3b	De l'expérience démontrée de la collecte d'exigences fonctionnelles avec la version 8.0 ou une version ultérieure du SGRH d'Oracle PeopleSoft.	Moins de 4 ans : 1 point De 4 ans à 5 ans : 2 points Plus de 5 ans à 6 ans : 4 points Plus de 6 ans à 7 ans : 6 points Plus de 7 ans à 8 ans : 8 points Plus de 8 ans : 10 points Nombre maximal de points : 10 points		
R.4b	De l'expérience démontrée de la conception et de la mise en œuvre de programmes liés à la qualité des données dans un environnement de PRE.	Moins de 1 an : 1 point De 1 an à 2 ans : 2 points Plus de 2 ans à 3 ans : 4 points Plus de 3 ans à 4 ans : 6 points Plus de 4 ans à 5 ans : 8 points Plus de 5 ans : 10 points Nombre maximal de points : 10 points		
R.5b	De l'expérience de travail démontrée avec l'un des alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'un des domaines suivants :	Expérience non démontrée : 0 point Expérience démontrée : 3 points		

	<p>1. Cycle de vie des données militaires;</p> <p>2. Pratiques de gestion des données militaires.</p>	<p>Nombre maximal de points : 3 points</p>		
R.6b	De l'expérience démontrée de l'utilisation du SGRH du ministère de la Défense nationale (MDN) - une version personnalisée de la version 7.5 du SGRH d'Oracle PeopleSoft.	<p>Moins de 6 mois : 1 point</p> <p>De 6 mois à 12 mois : 2 points</p> <p>Plus de 12 mois à 24 mois : 3 points</p> <p>Plus de 24 mois à 36 mois : 4 points</p> <p>Plus de 36 mois à 48 mois : 5 points</p> <p>Plus de 48 mois à 60 mois : 6 points</p> <p>Plus de 60 mois : 7 points</p> <p>Nombre maximal de points : 7 points</p>		
R.7b	De l'expérience démontrée de l'élaboration d'analyses des options, y compris des estimations des coûts connexes.	<p>Moins de 1 an : 1 point</p> <p>De 1 an à 2 ans : 2 points</p> <p>Plus de 2 ans à 3 ans : 4 points</p> <p>Plus de 3 ans à 4 ans : 6 points</p> <p>Plus de 4 ans à 5 ans : 8 points</p> <p>Plus de 5 ans : 10 points</p> <p>Nombre maximal de points : 10</p>		
R.8b	De l'expérience démontrée de l'ensemble de produits Informatica Data Quality.	<p>Moins de 6 mois : 1 point</p> <p>De 6 à 12 mois : 2 points</p>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8484-12MP05/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8484-12MP05

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

626e1W8484-12MP05

Buyer ID - Id de l'acheteur

626e1

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

		Plus de 12 mois : 3 points Nombre maximal de points : 3		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS TECHNIQUES</b>		<b>65</b>		
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS</b>		<b>39</b>		
Nota : Les réponses en matière d'autorisation des tâches qui n'obtiennent pas la note minimale de 39 points ci-dessus ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.				

**Question n° 10 :**

Les soumissionnaires doivent-ils fournir les détails de logiciels, son nom et la version, où le Canada demande pour de l'expérience à utiliser un logiciel spécifique, p.ex. M1a :version 8.0 ou une version ultérieure du système de gestion des ressources humaines (SGRH) d'Oracle PeopleSoft.?

**Réponse :** Oui. Les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils satisfont à l'exigence, ce qui comprend fournir le nom et la version du logiciel, le cas échéant. Lorsque le Canada détermine que la démonstration n'est pas complète, le soumissionnaire sera considéré comme non recevable et disqualifié. S'il vous plaît se référer à l'article 3.2 (a) de la DP pour plus de détails.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES.**